

ARRETE N° 2023-029

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MEDIATHEQUE GEORGE-SAND 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 6-1- Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du maire n° 2013-097 du 20 juin 2013 portant horaires d'ouverture au public de la médiathèque George-Sand,

Considérant la nécessité de fermer à titre exceptionnel la médiathèque le samedi 11 février 2023 toute la journée.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

La médiathèque George-Sand sera exceptionnellement fermée au public le :

- **Samedi 11 février 2023 toute la journée.**

ARTICLE 2^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés de la ville.

ARTICLE 3^{ème} : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Directrice de l'Administration Générale, des Elections et du Services à la Population sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, Préfet de la Région Normandie.

Fait à Cléon, le 09 février 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fermeture exceptionnelle de la Médiathèque le 11/02/2023

Date de transmission de l'acte : 14/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-029 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230209-2023-029-AR

Date de décision : 09/02/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale